PROGRAMME DE FORMATION PERMIS A1/A2

OBJECTIFS	Être capable en toute sécurité, de conduire et manœuvrer une motocyclette (maximum 125 cm pour la catégorie Al) Obtenir la catégorie Al/A2 du permis de conduire
PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS	- Avoir minimum 17 ans au passage de l'Examen Théorique Général pour la catégorie A2 et 16 ans pour la catégorie A1 ; - Avoir passé l'ETG avec succès ou avoir un permis de conduire de moins de cinq ans ; - Satisfaire aux conditions médicales et administratives ; - Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France ; - Résidence normale et domicile en France ; - Divers documents administratifs (ASSR 1 ou 2, justificatifs d'adresse...) ; - Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en ayant la capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption ; - Être enregistré sur l'ANTS ; - Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite.
QUALIFICATION DES INTERVENANTS	- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) avec la MENTION DEUX ROUES. - Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation d'enseigner
MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	- Méthode actives adaptées à la formation des adolescents et des adultes ; - Salle de cours équipée de moyens multimédias ; - Véhicules de la catégorie Motocyclette adapté à l'enseignement ; - Fiche de suivi et livret d'apprentissage ; - Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.
DURÉE/EFFECTIFS	- Minimum 20 heures obligatoire ; - Déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne ; - Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) accès e-learning easysystem - Leçon pratique individuelle ou pouvant être collective avec un véhicule par élève.

AEND 2.1

PROGRAMME	Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A1/A2 construit en relation avec le Référentiel pour l'éducation à une mobilité Citoyenne (REMC) et la matrice GDE. ***Compétence 1 :** Maîtriser le maniement de la moto a vitesse réduite et a vitesse plus élevée hors circulation ; ***Compétence 2** : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales ; ***Compétences 3** : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ; ***Compétence 4 :** Pratiquer une conduite autonome, sure et économique. **DÉTAILS DES COMPÉTENCES REMC A1/A2**
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS	- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC) ; - Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie Al/A2 a l'issue de la formation (épreuve de plateau et de circulation). À partir de 16 ans pour la catégorie Al À partir de 18 ans pour la catégorie A2
DIPLÔME VISÉ	Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2 **Catégorie A : accessible au bout de 02 ans de permis A2 et <u>après avoir suivi une formation de 7H00 en auto-école</u>**

AEND 2.1